

Genève, le 23 octobre 2014

*Aux représentant-e-s des médias*

**Conférence de presse de la Cour des comptes**

**AUDIT DE LÉGALITÉ**

**ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION**

**ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DE  
L'ÉTAT DE GENÈVE**

À l'occasion de la parution d'un nouveau rapport d'audit, les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

**jeudi 30 octobre 2014 à 10 h**  
**à la salle de l'Alabama**  
2, rue de l'Hôtel-de-Ville, 1204 Genève.

En avril 2013, la Commission des finances du Grand Conseil a saisi la Cour des comptes d'une demande portant sur les éléments de rémunération dont les collaborateurs de l'État, des principaux établissements publics autonomes et entités privées contrôlées par l'État bénéficient, de même qu'au sujet de la conformité de leur octroi.

Dans ce cadre, la Cour a établi un inventaire de la politique de rémunération globale des entités concernées (bases légales et réglementaires relatives aux salaires, indemnités, débours, autres prestations fournies par l'employeur, etc.) et examiné la cohérence du cadre législatif.

Elle a également analysé la légalité des éléments de rémunération spécifiques à la haute direction des entités du périmètre de consolidation de l'État de Genève (Genève aéroport ; Hôpitaux universitaires de Genève ; Hospice général ; Transports publics genevois ; Université de Genève ; Services industriels de Genève ; Fondation des parkings ; Fondation pour la promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif ; Fondation pour les terrains industriels de Genève ; Fondations immobilières de droit public et son secrétariat ; Fondation des immeubles pour les organisations internationales ; Institution de maintien, d'aide et de soins à domicile ; Palexpo SA).

Espérant vous voir nombreux à cette occasion, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

François PAYCHÈRE  
Président

*Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :*

Monsieur François PAYCHÈRE, président de la Cour des comptes  
Tél. 022 388 77 90, courriel : [francois.paychere@cdc.ge.ch](mailto:francois.paychere@cdc.ge.ch)